



Réunion publique d'information – Projet éolien en mer *Fécamp Grand Large (FGL)*

Lieu : Fécamp - Le 9 juillet 2025

(40 personnes)

Introduction par Damien Levallois (directeur du projet) et les garantes de la concertation

La réunion publique s'inscrit dans le cadre de la **concertation continue** autour du projet éolien en mer « Fécamp Grand Large » (FGL). Elle a pour but d'informer le public de l'état d'avancement du projet, d'assurer la transparence sur les décisions prises, de maintenir un dialogue ouvert avec les parties prenantes et de garantir que les recommandations issues du débat public soient prises en compte.

Deux garantes désignées par la Commission Nationale du Débat Public, Mesdames Carmen Boulay de Santiago et Marie-Claire Eustache, assurent le bon déroulement de cette concertation selon les six principes de la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, qualité de l'argumentation, égalité de traitement et inclusion des publics éloignés. Leur mission est de veiller à la qualité de l'information, à la participation de tous et à la prise en compte des engagements initiaux.

Séquence 1 : Présentation du développement éolien Fécamp Grand Large et de son actualité

Le projet s'inscrit dans les objectifs nationaux de transition énergétique qui prévoient la Neutralité Carbone à horizon 2050. L'atteinte de cet objectif, notamment par le développement d'un mix énergétique reposant en grande partie sur le nucléaire et les énergies renouvelables, dont l'éolien en mer. Pour rappel un projet de cette ampleur prend plus de 10 ans à aboutir et doit anticiper les besoins futurs des industries en transition vers l'électrique.

La décision ministérielle du 17 octobre 2024 a validé une nouvelle phase de la planification maritime (2e cycle après celui de 2019), intégrant notamment la cartographie de l'éolien en mer. Au large de la Normandie, plusieurs zones ont été identifiées, dont la zone FGL.

D'une surface de 483 km², la zone FGL devrait accueillir environ 175 éoliennes pour une puissance cible de 4 GW à au moins 25 km des côtes. À sa mise en service prévue en 2035, la zone produira 16 TWh, soit environ 65 % de la consommation électrique normande. Le projet (parc + raccordement) représente un investissement de 15 milliards € et générera 80 millions € de recette fiscale.

Les parcs éoliens situés sur la zone FGL seront raccordés au réseau électrique via deux postes électriques en mer, des câbles sous-marins et une station de conversion à terre. Le point de raccordement au réseau sera la zone portuaire du Havre. En raison de la puissance et de la distance, le transport se fera en courant continu, avec conversion en courant alternatif à l'arrivée sur le continent.

Depuis la décision ministérielle, les services de l'État ont entamé la concertation continue en allant à la rencontre des acteurs locaux, notamment : Le syndicat mixte de l'Opération Grand Site Falaises d'Etretat côte de l'Albâtre (SM OGS), les pêcheurs, le monde agricole, les collectivités.

Parmi les préoccupations majeures exprimées lors des précédents échanges, deux éléments dominent : L'impact paysager, particulièrement sensible dans cette zone, l'activité de pêche, avec une flottille active dans la région de Dieppe

Les études visant à affiner la caractérisation environnementale et fonctionnelle de la zone, afin de permettre une meilleure adaptation du projet aux réalités locales sont en cours.

Le projet est actuellement dans une phase de fin d'études techniques et de lancement des études environnementales. Un appel d'offres sera lancé dès que le projet sera inscrit dans une nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), car il ne figure pas dans la précédente.

Un site internet officiel (eoliennesenmer.fr) regroupe l'ensemble des informations, rapports, études, photomontages et documents mis à disposition du public. Il garantit un accès libre et transparent à l'ensemble des données du projet.

Les questions/prises de parole suite à l'intervention :

1. Que signifie exactement la mention « lancement de travaux sur la question paysagère » dans les préoccupations majeures liées au paysage ?

Réponse : Plusieurs études sont en cours sur la question paysagère, notamment :

- la réalisation d'état initial du paysage et du patrimoine
- des campagnes d'observation du parc de Fécamp pour caractériser la visibilité en mer des futurs parcs éoliens. Ces observations sont réalisées par les sémaphoristes de Fécamp et au moyen d'appareils photos installés à des points stratégiques (phare d'Antifer, Musée des Pêcheries à Fécamp).

2. Le recours à une surface en mer proche du rail de navigation pourrait-il poser un risque majeur, notamment en cas d'accident maritime (collision d'un pétrolier ou porte-conteneurs avec les éoliennes), provoquant une marée noire et l'arrêt de la centrale nucléaire de Paluel ? Par exemple, la centrale de Paluel a dû être arrêtée temporairement à cause d'un obstacle (développement d'algues bloquant le circuit de refroidissement). Le scénario d'accident maritime pourrait engendrer une pollution hydrocarbure bouchant les prises d'eau, ce qui conduirait à un arrêt de la centrale par mesure de sécurité.

Réponse : Le risque évoqué est réel, des précédents d'accident ou presque accident ont eu lieu. La période de transition énergétique est critique car coexistent hydrocarbures et nouvelles énergies, cependant ce risque est temporaire l'objectif à termes étant de se passer des hydrocarbures. Aussi il convient d'assurer cohabitation du développement de l'éolien en mer avec le flux maritime relatif au transport d'hydrocarbures, objectif pris en compte dans l'organisation du trafic maritime en cours de définition au nord de la Baie de Seine et la définition des moyens de réduction de risques associés.

3. Pourquoi la communauté d'agglomération du Fécamp Caux Littoral n'apparaît-elle pas parmi les partenaires alors qu'elle est directement concernée ?

Réponse : La liste présentée correspond uniquement aux structures rencontrées récemment, pas à l'ensemble des partenaires. La communauté d'agglomération n'a pas encore été rencontrée directement dans cette phase, toutefois elle a été rencontrée à l'occasion de la collégiale des maires du SM OGS.

4. Comment a été pris en compte le risque maritime dans la définition du projet FGL ?

Réponse : Actuellement les navires peuvent naviguer librement en Manche, sauf dans le rail central. Une étude de risques a été menée entre 2021 et septembre 2024 pour organiser le trafic maritime autour des projets éoliens (Fécamp Grand Large, Centre-Manche). L'étude a analysé les types de navires et les accidents en zone, via données quantitatives (balises) et qualitatives (retours des pilotes, commandants de ports). Elle propose plusieurs mesures, notamment : organisation du trafic maritime au nord de la Baie de Seine, surveillance accrue, installation de radars, information active des navires de pêche et le renforcement des moyens d'assistance en mer (remorqueurs). Ces mesures visent à réduire les risques d'accidents liés aux interactions entre navires et parcs éoliens. Le projet d'organisation de trafic maritime au nord de la Baie de Seine doit être soumis à l'Organisation maritime internationale (OMI), basée à Londres, pour validation.

5. Pourquoi le compte rendu de la réunion d'Étretat n'est-il pas disponible en ligne ? La démarche qualifiée de « concertation » est-elle vraiment une concertation ou juste une information ? Où sont les décideurs présents ce soir ? Y aura-t-il de nouvelles lignes haute tension aériennes non enterrées pour acheminer l'électricité produite ?

Réponses : Le compte rendu sera mis en ligne très rapidement, il existe un verbatim déjà partagé avec les garants. Ce soir est une réunion publique d'information et de concertation, la concertation s'entend comme la démarche globale. Le décideur final est le ministre, qui n'est pas présent physiquement. Les préfets maritime et de région sont responsables de la conduite opérationnelle locale, un retour des écoutes du territoire leur est fait régulièrement. Concernant les lignes électriques, les parcs éoliens seront raccordés au réseau électrique par des lignes enterrées à un nouveau poste électrique qui va être construit à Sandouville. Ce poste est aussi nécessaire pour la décarbonation industrielle du Havre, avec une ligne haute tension aérienne 400 000 volts (non enterrée) allant vers Port-Jérôme. Cette dernière ligne a été décidée dans le cas de la politique de décarbonation de la vallée de Seine.

6. Les informations communiquées doivent correspondre à la réalité, pas à des représentations simplifiées (exemple hauteur «d'allumettes »).

Réponse : Les informations sont mises à jour au fur et à mesure du projet.

Séquence 2 : Présentation des études environnementale en cours sur la zone de développement éolien FGL et son raccordement

Depuis la loi ESSOC de 2018, l'État a vu ses missions s'élargir dans le cadre de la définition des nouveaux parcs éoliens en mer, notamment avec l'organisation des débats publics et la concertation puis les études en mer. Ces études visent à bien comprendre les caractéristiques de la zone d'étude afin de minimiser les risques techniques et choisir les meilleurs emplacements pour implanter le parc.

Sur les aspects techniques, une fois la zone définie par décision ministérielle, plusieurs types d'études sont menées :

- **Études météo-océaniques** : collecte de données sur le vent, les courants, les marées et la houle, grâce notamment à une bouée météo installée depuis novembre 2024 au large de la zone.
- **Études bathymétriques et sédimentologiques** : campagnes géophysiques et sismiques, non

destructives, pour cartographier la profondeur et la nature du sous-sol des fonds marins.

- **Campagnes UXO (détection de munitions non explosées)** : indispensable avant d'engager les campagnes géotechniques invasives.
- **Études géotechniques** : carottages à une soixantaine de mètres sous le fond marin, réalisés depuis juin dernier par un navire à positionnement dynamique, qui permet de rester stable sans jeter l'ancre.

Ces données techniques sont essentielles pour définir les emplacements optimaux des éoliennes et des câbles sous-marins, en limitant les risques techniques.

Concernant les études environnementales, le projet étant soumis à une évaluation environnementale complète, L'État réalise l'état initial de l'environnement. Les données acquises seront transmises au porteur de projet en vue de la rédaction de l'étude d'impact qui sera déposée à l'appui des demandes d'autorisation. Sur le projet FGL, le groupement Sinay (basé en Normandie) et Biotope a été retenu en mars 2025 pour conduire ces études, avec plusieurs partenaires locaux, notamment le Groupement ornithologique normand (GON) qui suit les oiseaux grâce à des balises télémétriques. Les campagnes d'observation débuteront dès juillet avec des observations par avion et bateau. Les campagnes aériennes utilisent des caméras numériques qui enregistrent la zone, puis les images sont analysées par intelligence artificielle pour identifier les espèces observées.

Pour la partie raccordement, **RTE** reste le seul maître d'ouvrage de l'état initial aux demandes d'autorisation et commande ces études en fonction de cela auprès de bureau d'étude, locaux pour certains. Les campagnes couvrent plusieurs compartiments de l'environnement :

- **Milieux physiques** : qualité de l'eau (température, salinité, pH), prélèvements de sédiments, mesures du bruit sous-marin et aérien via des dispositifs acoustiques déployés sur le fond marin.
- **Écosystèmes** : suivi des oiseaux marins et migrants, mammifères marins, tortues, poissons, crustacés, et plancton, par des campagnes maritimes, aériennes et vidéos sous-marines.
- **Milieux terrestres** : études sur la flore, les zones humides, la faune (oiseaux, chauves-souris, reptiles) le long des corridors de raccordement. Ces inventaires sont réalisés sur un cycle annuel, avec un suivi précis des habitats.

Des pêches scientifiques sont menées en mer, accompagnées par des pêcheurs professionnels, pour inventorier les espèces présentes dans la zone du raccordement, sur les quatre saisons.

Les questions/prises de parole suite à l'intervention :

1. Pourquoi lancer de nouvelles études environnementales alors que certaines données existent déjà, notamment pour justifier l'implantation de 175 éoliennes à cet endroit ? Peut-on avoir accès à ces informations préalables ?

Réponse : Avant le débat public, une étude bibliographique approfondie a été réalisée pour rassembler les données disponibles sur la zone, permettant ainsi de définir la zone d'étude la plus pertinente. Le bureau d'études Sinay a également commencé à analyser ces informations pour établir un état initial de l'environnement. Les campagnes complémentaires actuelles viennent enrichir ces données préexistantes.

2. La zone étudiée est déjà impactée par un parc éolien existant. Quelles sont les retombées environnementales observées sur ce premier parc ? Dispose-t-on de données rassurantes ou préoccupantes ?

Réponse : Les retours d'expérience des parcs existants, comme celui de Fécamp, sont intégrés pour mieux caractériser le nouveau projet. Par exemple, sur d'autres sites, des découvertes environnementales imprévues ont conduit à modifier la localisation des installations. Les études en cours permettent ainsi d'affiner la connaissance et d'adapter le projet en fonction.

3. Pourquoi les études prennent-elles plusieurs années et nécessitent-elles autant de détails ? Quel est le budget global alloué à ces recherches ?

Réponse : Les campagnes d'études en mer se déroulent sur deux années complètes. Au total, la durée totale pour mener à bien toutes les études, incluant plusieurs phases d'analyse et de rédaction, est un peu plus de trois ans. Le budget global est d'environ dix millions d'euros, ce qui correspond à l'ampleur des campagnes aériennes et maritimes envisagées.

4. Si les résultats des études concluent que le projet est néfaste pour l'environnement, pensez-vous que ces conclusions auront un impact réel sur la décision finale, ou celle-ci est-elle déjà prise par des instances politiques ?

Réponse : Un projet ne sera pas autorisé si son impact environnemental résiduel est jugé trop important. Toutefois, les experts ne disposent pas d'un veto direct ; leur rôle est d'apporter des données précises pour éclairer la demande d'autorisation et l'instruction de cette demande.

5. Les campagnes d'étude des oiseaux en mer sont-elles vraiment représentatives, sachant qu'elles se déroulent principalement par beau temps et de jour, alors que beaucoup d'oiseaux migrent la nuit ou par mauvais temps ? Le nombre de jours et d'observateurs paraît limité. Par ailleurs, les campagnes aériennes reposent sur des caméras avec intelligence artificielle ; peut-on leur faire confiance ?

Réponse : Les campagnes en bateau ont lieu deux jours consécutifs chaque mois, dans des conditions météorologiques favorables pour assurer la qualité des observations, même si cela limite leur fréquence. Concernant les campagnes aériennes, des expériences antérieures ont montré que les observations digitales réalisées avec des caméras équipées d'intelligence artificielle sont fiables et permettent même de continuer le suivi une fois le parc en service, ce qui n'est pas possible avec des observations visuelles classiques.

6. Comment comptez-vous détecter les petits oiseaux migrateurs nocturnes, difficiles à observer avec les méthodes actuelles ?

Réponse : Ces petits oiseaux sont effectivement difficiles à observer directement, mais les technologies utilisées permettront de capturer des images ou vidéos. Nous pourrons ensuite présenter ces éléments pour mieux évaluer ce qui est détectable lors des campagnes à venir.

7. Que se passe-t-il si les études révèlent un impact environnemental fort ?

Réponse : Dans ce cas, le projet ne pourra pas être autorisé tant que l'impact environnemental résiduel ne sera pas réduit à un niveau acceptable. Le maître d'ouvrage devra alors mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour limiter cet impact.

8. Les conclusions environnementales peuvent-elles entraîner un rejet pur et simple du projet ?

Réponse : Les conclusions des études sont essentielles, mais la décision finale relève toujours d'un arbitrage politique et administratif qui prend en compte divers facteurs, y compris les besoins énergétiques du pays. Le risque écologique est un élément clé, mais il s'intègre dans une réflexion plus large et dès la définition des zones.

Séquence 3 : Présentation de France Energie Marine et ses travaux, notamment le projet Drakkar

France Énergie Marine regroupe environ 90 chercheurs et ingénieurs, ainsi que des partenaires industriels, universitaires, régionaux et associatifs. Ils travaillent avec ces acteurs pour développer des projets de recherche et environnementaux sur toutes les façades maritimes françaises.

Portée par France Energie Marine, le projet Drakkar prend place dans le parc éolien de Fécamp, sur l'ancien mât de mesure du parc éolien. Ce dernier repose sur une fondation gravitaire similaire à celle du parc éolien et qui est notamment doté d'un treillis de 40 mètres qui permet d'installer des instruments variés. Sur place est installé un container équipé pour produire de l'énergie grâce à un panneau solaire, une petite éolienne, et un groupe électrogène de secours. Ce container héberge aussi des systèmes informatiques qui collectent des données provenant des capteurs installés sur la structure. Une liaison 4G assure la transmission de ces données vers la côte. Une équipe de techniciens et ingénieurs intervient régulièrement pour entretenir et déployer ces capteurs.

Le programme Drakkar a été cofinancé par la Région, l'Europe et d'autres partenaires, avec un budget de 13,5 millions d'euros. Il s'intéresse à six thématiques complémentaires : l'étude des écosystèmes marins, avec un focus sur la mégafaune (oiseaux, mammifères marins, poissons), la biodiversité (biofouling), les processus hydro-sédimentaires (comment les sédiments se déplacent et s'accumulent), et l'impact des éoliennes sur les profils de vent.

Par exemple, FEM utilise des capteurs acoustiques pour écouter les mammifères marins et suivre leur présence. Ils installent des balises de télémétrie sur certains poissons, afin d'étudier leur comportement et leurs déplacements, notamment pour savoir s'ils interagissent avec les câbles électriques sous-marins. Concernant les oiseaux, des caméras 360° installées en permanence filment leur passage, ces images sont analysées grâce à des systèmes d'intelligence artificielle capables d'identifier les espèces, même dans des conditions difficiles comme un faible contraste ou un mauvais éclairage. Les chauves-souris sont écoutées à l'aide de microphones spécialisés, le but étant d'identifier et de quantifier les espèces autour du parc, puis de comprendre leur comportement en lien avec les infrastructures. Il est étudié aussi le biofouling (colonisation des fondations par des organismes marins qui peuvent former un habitat et nourrir différentes espèces) et est analysé ainsi si ces structures jouent un rôle positif dans l'écosystème.

Ces outils et méthodes seront applicables non seulement à Fécamp, mais aussi aux futurs parcs éoliens en mer, ainsi qu'ailleurs.

Un exemple concret du suivi FEM est celui des goélands marins équipés de balises GPS. Ces petits dispositifs, comparables à une boîte d'allumettes, permettent de suivre leurs déplacements, leurs altitudes de vol et leurs zones de repos. Par exemple, un goéland nommée Fernande effectue des trajets réguliers qui traversent le parc éolien et vont parfois jusqu'aux Pays-Bas ou à l'île de Wight. Ces données aident à comprendre comment les oiseaux s'adaptent à la présence du parc.

Chaque façade maritime est unique, avec des espèces, des courants et des conditions différentes, ce qui rend indispensable la collecte et l'analyse de données locales pour prendre les bonnes décisions concernant les parcs éoliens.

D'autres projets viennent compléter l'approche de FEM. Par exemple, Sémaphore utilise les radars météorologiques de Météo France pour suivre à grande échelle les migrations d'oiseaux et leur altitude de vol, ce qui est important pour anticiper les interactions avec des éoliennes toujours plus hautes.

Le projet Nestor équipe des poissons pour modéliser l'écosystème marin à grande échelle, en intégrant aussi les activités humaines et l'impact du changement climatique. En effet, les phénomènes météorologiques extrêmes devraient s'intensifier d'ici 2050, et nous devons comprendre comment cela affectera les éoliennes et les espèces marines.

Ces projets s'inscrivent dans une dynamique nationale et internationale, avec de nombreuses collaborations scientifiques. L'objectif est de développer des outils standardisés, automatisés, et rapides d'analyse pour surveiller en continu les écosystèmes marins tout au long du cycle de vie des parcs éoliens, de leur construction à leur démantèlement.

Pour aller plus loin, de nombreux rapports et bulletins sont disponibles dans la newsletter et sur le site de France Énergie Marine, avec des premières conclusions sur certaines études avancées.

Les questions/prises de parole suite à l'intervention :

1. Les présentations seront-elles rendues publiques ?

Réponse : Oui, les présentations seront mises en ligne sur le site dédié à la concertation.

2. La zone FGL est-elle issue d'une décision européenne ?

Réponse : La zone n'est pas issue de Bruxelles. Elle a été définie par les services locaux de l'État à l'issue de nombreuses études et échanges avec des acteurs du territoire, notamment le SM OGS. A noter que la zone avait été déjà identifiée dans un précédent débat public en 2019-2020, mais sans un travail fin de définition des contours.

3. Quel sera l'impact économique sur les villes touristiques proches, comme Étretat, face à la visibilité des éoliennes ?

Réponse : Il y a eu des études sur les impacts paysagers liés aux projets éoliens en mer, notamment sur Étretat, qui a été intégré spécifiquement dans les études. Les éoliennes lorsqu'elles seront visibles, seront moins hautes que celles du parc actuel. Concernant l'impact touristique, les études réalisées en France et en Allemagne montrent que la présence d'un parc éolien en mer ne modifie pas significativement la fréquentation touristique.

4 : Quels sont les premiers résultats des études environnementales déjà menées, notamment sur la faune ?

Réponse : Ils ne sont pas encore connus pour cette zone, les études sont en cours. Mais un colloque environnemental a eu lieu en 2022 pour présenter les divers travaux de recherches environnementales en cours. Une synthèse de l'ensemble des connaissances et des recherches sera remis en novembre 2025 (voir l'observatoire de l'éolien en mer, projet ESCO).

5. Existe-t-il des outils d'observation de l'avifaune en mer ?

Réponse : En dehors des observations aériennes et nautiques, il est développé un radar avifaune en mer. Ce dispositif a été testé sur une bouée, mais l'intégration des deux technologies n'a pas encore été validée. Le système fonctionne partiellement en mer. Ce type de dispositif reste en développement et pourrait être activé à l'avenir.

6. Existe-t-il des retours d'expérience sur le parc existant et des lieux d'écoute des populations locales ?

Réponse : Chaque projet dispose d'une instance de concertation et de suivi, sous l'autorité de l'État, qui communique régulièrement sur l'avancement et les résultats. Il est important de continuer à écouter les habitants, améliorer la communication et prendre en compte leurs préoccupations.

7. Les informations et projections 2050 présentées seront-elles mises à jour avec la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ?

Réponse : Le schéma présenté s'appuie sur le discours officiel de Belfort qui fixe les objectifs à horizon 2050 avec une étape en 2035. Ce schéma a été remis à jour en 2023 pour intégrer les nouvelles données issue des travaux de RTE. Il sera remis à jour en vue de la prochaine PPE.

8. Quels autres usages sont possibles dans un parc éolien, production d'hydrogène, d'aquaculture... ?

Réponse : Les parcs éoliens sont raccordés à des postes électriques qui alimentent notamment des industries de décarbonation comme la production d'hydrogène, utilisée dans différents secteurs. La co-activité est un point intégré dans les appels d'offres éoliens. Concernant l'aquaculture, des projets de recherche sont en cours, notamment en Norvège et en Chine, sur des structures robotisées installées sur les fondations des éoliennes et l'État peut utiliser l'espace entre les éoliennes pour ces fermes aquacoles, sous réserve de ne pas perturber le fonctionnement du parc.

Discussion

1. Sur le projet éolien terrestre à Fécamp, pourquoi réduire le nombre d'éoliennes terrestres de 5 à 3, alors que la puissance reste la même ? Quel est l'intérêt réel de ce changement ? Pourquoi la communication sur ce sujet est-elle si faible ?

Réponse : Ce sujet n'a pas de lien avec le projet éolien en mer et ne nous concerne pas. Néanmoins, le dossier de réduction de 5 à 3 éoliennes est toujours en cours d'instruction administrative. La puissance totale du parc reste inchangée, mais il y aura moins d'éoliennes, qui seront plus grandes. Il semble que la commune de Fécamp veuille utiliser une de ces éoliennes pour alimenter des bâtiments publics et lutter contre la précarité énergétique d'une part des habitants de la ville. La communication est limitée parce que le dossier n'est pas finalisé et en cours d'examen.

2. Concernant les fondations des futures éoliennes en mer, sera-t-il fait appel des fondations gravitaires comme pour les précédents parcs ? Quelles seront leurs dimensions ? Où seront-elles fabriquées ?

Réponse : Le parc de Fécamp grand large n'utilisera probablement pas les fondations gravitaires en béton comme celui de Fécamp, car ces fondations sont moins adaptées aux très grandes éoliennes (environ 330 m de haut) et à la distance plus importante de la côte. Cependant, ce type de fondations n'est pas totalement abandonné, car il est prévu dans d'autres projets, notamment au Royaume-Uni. Le choix définitif des fondations sera fait par le porteur de projet en fonction des conditions techniques et des études réalisées. De ce fait le lieu de construction n'est pas connu, le projet n'est pas assez avancé pour connaître ce genre de détail.

3. Quand l'estacade du port de Fécamp, en partie dégradée dans le cadre des travaux de raccordement du parc éolien de Fécamp, sera-t-elle remise en état ?

Réponse : Aucune information précise n'a été fournie. Les travaux liés à l'estacade sont annoncés comme imminents, mais la date de remise en état n'a pas été communiquée.

4. À quelle fréquence sont réalisées les analyses de la qualité de l'eau ? Y a-t-il eu un bilan sur les impacts du premier parc ?

Réponse : Des analyses régulières de la qualité de l'eau sont réalisées depuis la phase d'état initial, puis pendant la construction et l'exploitation du premier parc. Les rapports de suivi environnementaux sont validés et accessibles au public en ligne sur le site officiel des parcs éoliens en mer.

5. Pourquoi les pêcheurs ne sont-ils pas davantage présents aux réunions ? Quelle prise en compte est faite de leur activité et de leurs préoccupations ?

Réponse : Les pêcheurs sont régulièrement rencontrés, environ tous les mois et demi, dans le cadre d'échanges avec le comité régional des pêches, les préfets et les autorités maritimes. Plusieurs sessions de travail ont été organisées dans différentes villes pour favoriser le dialogue. Bien que les pêcheurs sont majoritairement contre les projets, une concertation constructive est possible pour adapter ces projets à leurs besoins professionnels. Ils demandent notamment que ces projets profitent économiquement à la pêche, par exemple via la création de récifs artificiels pour

compenser la disparition d'habitats naturels. La façade Manche comporte le plus de projet éolien, ce qui génère un sentiment d'iniquité territoriale. Enfin, le changement climatique est un facteur majeur qui influence aussi leur activité et leur avenir, les pêcheurs sont aussi attentifs au fait qu'il faut changer notre système énergétique.

Conclusion de garante :

Les garantes remercient tous les participants pour la richesse des interventions, avec des questions variées, allant au-delà du projet lui-même. Il est rappelé que le discours politique du Président à Belfort n'a pas de valeur juridique, même s'il sert de base politique actuelle, notamment concernant le programme nucléaire.

D'autres sources d'information sont disponibles en ligne, notamment via le site du débat public "La mer en débat", qui comprend de nombreux cahiers d'acteurs et annexes.

Il est évoqué la possibilité d'organiser une réunion de retour d'expérience sur les premières études, répondant à une demande forte, ainsi que la publication complète des documents relatifs aux zones maritimes concernées.

Enfin, la question de la communication a été soulevée, un enjeu classique dans les processus participatifs, et il est envisagé d'améliorer cet aspect.

Mot de clôture :

Deux autres réunions sont envisagées début de l'automne : l'une dédiée aux questions paysagères, l'autre aux aspects économiques liés à l'énergie, la décarbonation et l'emploi dans la filière éolienne. Enfin, une réunion sur l'environnement est envisagée début 2026.